
État des travaux

Profil, compétences et qualifications pour le nouvel examen professionnel fédéral Spécialiste des marchés publics

Après deux ateliers intensifs animés par des experts qualifiés et compétents du domaine des marchés publics, les membres du groupement d'intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés publics (IAÖB) se sont vu soumettre, lors d'une deuxième consultation en interne, le profil de qualification pour les spécialistes des marchés publics. Le profil et l'aperçu des compétences avaient déjà été validés et mis au net à la suite d'une première consultation. À présent, les documents doivent être transmis au SEFRI pour un premier contrôle.

La majeure partie des membres de l'IAÖB ont donné un feed-back positif. Presque tous ont salué le travail fourni, ont confirmé leur soutien au projet et ont jugé les documents élaborés comme étant corrects et complets tant du point de vue de la technique que du contenu.

Dans leurs retours, plusieurs membres ont demandé que la question de la durabilité soit mieux intégrée dans les marchés publics. C'est pourquoi de nombreux compléments ont été apportés afin que le thème majeur de la durabilité soit traité comme il se doit dans tous les documents.

De plus, les spécificités relatives à l'organisation et les divergences légales ont été éliminées du profil de qualification, de telle sorte que les compétences professionnelles peuvent à présent s'appliquer à tous les échelons des marchés publics (Confédération, cantons et communes).

Dans ce cadre, d'autres compléments et d'autres formulations pour une terminologie moins alambiquée ont également été suggérés et adoptés. Le contenu des documents a ainsi gagné en clarté.

Certaines remarques concernaient des thèmes et des contenus relatifs à la formation, lesquels n'ont cependant rien à voir avec un profil de qualification. En effet, le profil de qualification sert à définir les compétences professionnelles spécifiques au métier qui doivent être évaluées dans le cadre d'un examen professionnel fédéral. Il s'agit donc ici de respecter les prescriptions formelles du SEFRI.

Les compétences prérequis pour une admission, ainsi que les thèmes et contenus des cours préparatoires, ne font pas l'objet du profil de qualification. Ces éléments peuvent être abordés ultérieurement lors d'entretiens entre les responsables de la formation et les personnes intéressées à donner ces cours.

Les documents annexés relatifs au profil de qualification (profil, aperçu des compétences et fiches sur les critères de performance) doivent à présent être soumis au SEFRI pour un premier contrôle. Sur la base de ces documents, une commission de contrôle qui doit encore être constituée pourra commencer son travail d'assurance qualité et, ainsi, définir une procédure de qualification adéquate. Cette commission, qui sera composée de huit à dix experts des marchés publics, élaborera à l'intention des membres de l'IAÖB une ébauche du nouvel examen professionnel fédéral, ainsi qu'un premier jet du règlement d'examen et des directives.

Nous sommes impatients de poursuivre notre projet et espérons qu'il continuera d'avancer aussi rapidement.